

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Juillet 2021

Le conseil municipal ordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le premier juillet deux mille vingt-et-un sous la présidence de Viviane TONDELLIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

11 PRESENTS : Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, GARDINIER Isabelle, SEGERS Viviane, Sophie Durand, DUCHAUFFOUR Agathe

Messieurs Marc PLASMANS, DE CHEVIGNY Guillaume, DUBAT Martial, POUEYTO Pierre, SEGARD Bertrand

ABSENT EXCUSE: Madame Sophie TORDEUR (pouvoir Madame Viviane Tondellier),

Monsieur POLLET Thomas (pouvoir Madame Sophie Durand),

Monsieur ORCEL Lionel (pouvoir Monsieur SEGARD Bertrand),

Monsieur SIROT Jean (pouvoir Madame Karine HEURTEUR),

Décision modificative Requalification de la grande rue

Plusieurs travaux non prévus sont venus se greffer aux travaux déjà approuvés pour un budget supplémentaire de 20 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide de passer l'opération suivante et autorise Madame le Maire à engager les travaux.

BUDGET Communal		
Décision modificative n°1		
Libellé	Dépenses	Recettes
Opération : 80 – Voirie Article 2312- Aménagement de terrains	- 20 000 €	
Opération : 69 – Requalification de la grande rue Article 2151 – Réseaux de voirie	+ 20 000 €	

Convention tripartite antenne du château d'eau

Le bail étant arrivé à expiration, une nouvelle convention tripartite entre VEOLIA / ORANGE / Commune de Rully sera prise en compte à compter du 16 septembre 2021. Le loyer versé par Orage sera de 6 500 € nets annuel avec une augmentation contractuelle de 1% par an.

Ce bail a une durée de 12 ans

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

VITRAUX EGLISE DE RULLY

Les dommages faits par les pigeons ont donné lieu à une indemnisation mais, afin de réaliser une restauration complète du vitrail, la mairie a sollicité une subvention auprès de la DRAC, qui tarde à donner un accord valorisé.

Le devis réalisé l'année dernière de 5064€ TTC étant obsolète, un nouveau devis (au même montant) doit être signé par la mairie.

Le conseil après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer le devis.

ACCES A L'ENT 1^{ER} DEGRE (Espace Numérique de Travail)

L'école a l'opportunité d'avoir accès au ENT1 (Espace Numérique de Travail 1) qui est une plateforme scolaire compatible avec celle utilisée au collège et lycées.

Cet outil de communication permet de transmettre des informations : notes, absence, informations sur les bourses, les orientations etc...

Le cout est de 1,86€ TTC par élève soit pour cette année 126,48€.

Le conseil après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **d'approuver** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence espace numérique de travail 1er degré par le SMOTHD annexées à la présente délibération,
- **de souligner** que le déploiement de l'ENT 1er degré s'effectuera pour la rentrée 2021-2022 pour les écoles figurant en annexe de la présente délibération,
- **de préciser que les** crédits nécessaires au paiement des contributions et participations telles que définies par le syndicat seront inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **d'autoriser**, Madame le Maire ou son/ses représentant(e)s à effectuer les démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail dès la rentrée scolaire 2021-2022.

I. Commission école :

- a) Départ
Madame Gaëlle BREMOND (institutrice de la classe des CM1 –CM2) quitte l'école de RULLY, le poste sera remplacé à la rentrée sans que le nom de son remplaçant soit connu pour le moment.
- b) Activités scolaire envisagées :
- CP à CM2 = voyage classe de neige (50 élèves pour 22 000€)
 - PS, MS, GS = Classe de poney
- c) Effectif de l'école :
- Monsieur Arnaud TESSON : 6 PS, 3 MS, 7GS pour 16 enfants
 - Madame Geneviève LEGER : CP, CE1, CE2 pour 28 enfants
 - Remplaçant de Madame Gaëlle BREMOND : CM1, CM2 pour 24 enfants
- Soit au total 68 enfants
- d) La mairie prévoit d'organiser des goûters avec des produits du village 4 fois sur l'année scolaire prochaine.
- e) Le dossier d'alarme est complet et en attente de réponse aux demandes de subvention. Afin d'être en conformité à la rentrée, la commune va demander une dérogation pour installer l'alarme avant la réponse à la demande de subvention.
- f) Les subventions pour les boiseries de fenêtre sont en cours. Le département va prendre en charge 27 000€. En attente de réponse pour l'autre subvention.

II. Commission fêtes et cérémonies

- a) Le soir du 13 juillet, les enfants sont invités à participer à une retraite aux flambeaux, suivis d'un feu d'artifice.
Compte tenu de conditions sanitaires, il n'y aura pas de cocktail d'organisé.
- b) « Rully en Fête » : La fête du village se fera le Samedi 11 Septembre à 14h00
- c) L'inauguration des travaux de la grande rue est prévue le 2 Octobre à 11h dans la cour des maréchaux.

III. Commission eau et assainissement

- a) Les dernières prestations financières de Opure sont payées, reste les subventions à recevoir
- b) Branchements à l'assainissement collectif :
En mars, 52 personnes restaient à brancher.
Ne reste plus à ce jour qu'une petite vingtaine de personnes non raccordées dont une dizaine ont pris rendez-vous pour réaliser les travaux. Un délai supplémentaire de 6 mois a été accordé pour réaliser ces travaux. Passé ce délai, la commune est en droit de voter une surtaxe sur le prix de l'eau pour les personnes non branchées.
- c) Présentation du Schéma directeur de l'Eau: L'idée est d'interconnecter les communes entre elles afin de pouvoir traiter les difficultés locales d'approvisionnement et pérenniser les ressources en eau. Le projet est à un horizon de 5 ans.

IV. Commission travaux :

- a) Le remplacement de l'enrobé de la rue par le département (c'est-à-dire la chaussée elle-même et non les trottoirs) a mis en attente la plupart des travaux gérés par la mairie.
- b) Le 7 et 8 Juillet, mise en place de la fibre optique pour les riverains. Pour rappel, les personnes absentes ces deux jours doivent prendre rendez-vous auprès de la société AXECOM pour organiser le raccordement, un courrier a été envoyé aux habitants concernés. Sur ces deux jours, les travaux induiront des coupures allant jusqu'à 24h pour les personnes concernées
- c) A partir du 21 Juillet, dépose des poteaux électriques
- d) Le 26 Juillet, finalisation des trottoirs (pavés, écoulements...)
- e) Les 2 et 3 Aout, application des enrobés sur les trottoirs
- f) Mi-Aout : prévision de fin des travaux

V. Commission urbanisme :

La commission prévoit de se rencontrer toutes les 6 semaines pour échanger sur les dossiers compliqués.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Docteur Parisot prévoit d'arrêter son activité au 31 Décembre 2021.
- Un administré nous alerte sur la sécurité des personnes durant les travaux et problématiques liées aux normes PMR. Des aménagements en réponse à ces remarques sont prévus et une réponse sera faite à l'émetteur du courrier.

La séance est levée à 21h30

Prochain conseil municipal : Mardi 7 Septembre à 20h00